



## COVID - Tests salivaires

Deux méthodes sont mises en œuvre au niveau national :

- « Entrée nationale » permettant de suivre la population nationale (1 collège, 1 lycée, 1 école élémentaire, 1 école maternelle) et les personnes ont un test salivaire tous les 15 jours ; nous ne sommes pas concernés pour ce panel sur la circonscription
- « Entrée écoles » avec différentes vagues : tests qui auront lieu pour une école, 3 fois, avec un intervalle de 3 à 7 semaines entre les tests. Un test se fait sur une journée. L'objectif est de tester toutes les classes de l'école sur une journée, tout comme les personnels (sur la base du volontariat, pour les enfants, comme pour les personnels). C'est **à la charge d'un personnel d'un laboratoire** qui sera identifié par les services de l'IEN en lien avec l'ARS. Il ne sera pas possible de savoir le jour de passage en amont (dépendant du personnel du laboratoire).

La circonscription « Houilles/Chatou » va donc participer au groupe « entrée école ». Le DASEN a demandé à l'inspectrice (IEN), d'identifier 4 à 6 écoles pour la 1<sup>ère</sup> vague de tests (et on ne sait pas quand est-ce qu'il y aura une 2<sup>nde</sup> vague de tests).

L'IEN a fait le choix de proposer 3 écoles sur Chatou et 3 écoles sur Houilles qui sont DETRAVES, VELTER et SCHOELCHER (en raison des effectifs et du fait que les directeurs sont sur site).

Le rôle des enseignants dans ces tests salivaires est :

- (1) faire passer l'attestation d'accord par les carnets de liaison ; un parent qui ne donne pas son accord pour le 1<sup>er</sup> passage, ne sera pas re-solliciter pour les passages suivants ; les parents devront donner les numéros de sécurité sociale pour tracer cet acte médical (ça passera par l'école à travers un Kit de communication qui devrait parvenir prochainement) ;
- (2) d'amener les élèves auprès du personnel du laboratoire dans une salle dans l'enceinte de l'école.